

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230228_18**

**AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI
D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON-COMPLET**

Date du Conseil Municipal :	28 février 2023	Nombre de conseillers en exercice :	58
Date de convocation :	21 février 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	8
		Nombre de votants :	38
		Nombre d'absents :	20

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domic, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), FUCHÉ Fabienne (à Domic BERTRE), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENNAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), THIBOUT Véronique (à Jean-Jacques PREVOST).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse,

Secrétaire de séance : TAVERNIER Sophie.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Fonction Publique ;
- L'avis favorable émis par le Comité Social Territorial de la Commune en date du 13 février 2023 ;

Considérant :

- Qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de services d'un adjoint technique,

Décide : à l'unanimité (38 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'accepter l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique à temps non-complet de 5.64 à 6.69/35^e à compter du 1^{er} mars 2023.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023. Le Centre de Gestion de l'Eure en sera informé.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.